

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 5 mars 2024

Le conseil municipal VOTE, A L'UNANIMITE POUR

Le Compte administratif et le compte de gestion communal 2023

Fonctionnement

Dépenses : 266 765.34 euros

Recettes : 338 550.49 euros

Excédent de clôture : 75 310.72 euros

Investissement

Dépenses : 46 454.90 euros

Recettes : 110 491.09 euros

Excédent de clôture : 72 819.88 0euros

Le Budget communal 2024 avec affectation du résultat

FONCTIONNEMENT : 303 046.72 euros

INVESTISSEMENT : 441 317.51 euros

Excédent de clôture : 75 310.72 euros

Affectation section investissement recettes compte 1068 : 60 000 euros

Report fonctionnement recette 002 : 15 310.72 euros

Le Compte administratif et le compte de gestion assainissement 2023

Fonctionnement

Dépenses : 11 407.00 euros

Recettes : 17 949.82 euros

Excédent de clôture : 5 568.31 euros

Investissement

Dépenses : 4 190.00 euros

Recettes : 7 057.00 euros

Excédent de clôture : 34 539.00 euros

Le Budget assainissement 2024 avec affectation du résultat

FONCTIONNEMENT : 19 258.31 euros

INVESTISSEMENT : 56 596.00 euros

Report Fonctionnement dépenses compte 002 : 5 568.31 euros

Report Investissement recettes compte 001 : 34 539.00 euros

Les taux communaux pour l'année 2024 qui demeurent inchangés

- taxe d'habitation : 10.95%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.92%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.37%

Le Maire, Myriam CHENAIS